

une distance d'environ 52 pieds; de là, au nord 18 degrés 00 minute, à l'ouest sur une distance d'environ 19 pieds; de là, au nord 83 degrés 10 minutes, à l'ouest sur une distance d'environ 181 pieds; de là, au nord 44 degrés 30 minutes, à l'ouest sur une distance d'environ 173 pieds; de là, au nord 56 degrés 30 minutes, à l'ouest sur une distance d'environ 260 pieds jusqu'au coin nord-ouest de la propriété dudit James Griffen; de là, franc ouest sur une distance de 250 pieds; de là, franc sud sur une distance d'environ 2 029 pieds; de là, franc est sur une distance d'environ 540 pieds jusqu'à la ligne littorale de Ship Harbor; de là, en suivant les sinuosités de la ligne littorale jusqu'au principal point de départ en passant par Sparrow Point, Ship Harbor Point et Big Seal Cove, ladite parcelle de terrain couvrant en tout approximativement 903,20 acres. Tous les relèvements sont vrais.

BLACK POINT, CAPE SHORE, BAIE DE PLACENTIA

Parcelle n° 1 : Constituant une aire de terrain à Black Point, baie de Placentia, et décrite comme suit : commençant à un tuyau de fer marqué n° 2 situé sur le côté ouest de la grand-route St. Bride-Placentia, à environ 0,68 mille au nord de ladite route à partir du pont enjambant la rivière Little Barachoix, ledit point étant aux coordonnées sud 23 000 et ouest 6 469 du système de contrôle des relevés de Fort McAndrew et constituant le principal point de départ; de là, franc ouest sur une distance de 408 pieds jusqu'à un point situé sur la ligne-limite de la propriété de John Foley, à Little Barachoix; de là, le long des limites est et nord de la propriété dudit John Foley, selon les directions suivantes : au nord 4 degrés 04 minutes, à l'est sur une distance de 60 pieds; au nord 58 degrés 20 minutes, à l'ouest sur une distance de 96 pieds; au sud 28 degrés 10 minutes, à l'ouest sur une distance de 58 pieds; au sud 68 degrés 00 minute, à l'ouest sur une distance de 81 pieds jusqu'au sommet du talus; de là, en direction sud 68 degrés 00 minute, à l'ouest sur une distance d'environ 50 pieds jusqu'à la ligne de marée haute sur la ligne littorale de la baie de Placentia; de là, au nord en suivant les sinuosités de ladite ligne littorale sur une distance d'environ 2 030 pieds jusqu'à un point donné; de là, franc est sur une distance d'environ 375 pieds jusqu'à un point situé sur le côté gauche de la grand-route St. Bride-Placentia, ledit point identifié par un tuyau de fer marqué n° 1 et placé à 32 degrés 44 minutes 28,47 secondes nord et à 364,93 pieds à l'ouest du point géodésique de triangulation «NED» du système de contrôle des relevés de Fort McAndrew; de là, au sud le long du côté ouest de l'emprise de ladite route sur une distance d'environ 1 770 pieds jusqu'au principal point de départ, ladite parcelle de terrain couvrant en tout approximativement 17,00 acres. Tous les relèvements sont vrais.

Parcelle n° 2 : Constituant une aire de terrain à Black Point, adjacente à la parcelle n° 1 décrite ci-dessus et délimitée comme suit : commençant au tuyau de fer marqué n° 2 et identifié comme le principal point de départ décrit dans le paragraphe précédent; de là, franc est sur une distance de 33 pieds jusqu'à un tuyau de fer situé sur le côté est de la grand-route St. Bride-Placentia, ledit tuyau constituant le principal point de départ de la présente parcelle; de là, au nord le long du côté est de l'emprise de ladite route sur une distance d'environ 270 pieds jusqu'à un tuyau de fer; de là, au nord 45 degrés 00 minute, à l'est sur une distance de 290,53 pieds; de là, au sud 45 degrés 00 minute, à l'ouest sur une distance de 390 pieds; de là, franc ouest sur une distance de 100 pieds jusqu'au principal point de départ, ladite parcelle de terrain couvrant en tout approximativement 2,6 acres. Tous les relèvements sont vrais.